



Galénia Patrimoine

Conseils Valeurs Sérénité

DOCUMENT D'ENTREE EN RELATION

Galénia Patrimoine est une enseigne de la Sarl Assur'Est - 1 rue François Charrière -25 000 BESANCON - Sarl au capital Social de 8 000 € - RCS Besançon n° 424075992

www.galenipatrimoine.fr

Société de Courtage en Assurances de Personnes - Orias n°07002361 – www.orias.fr ;

Conseiller en Investissements Financiers (CIF) – Adhérent de la Chambre nationale des Conseils en Gestion de Patrimoine (CNCGP : www.cncgp.fr), association agréée auprès de l'Autorité des Marchés Financiers – AMF : www.amf-france.org/

Garantie financière de la compagnie MMA IARD, 14 Bd Marie et Alexandre Oyon 72030 Le Mans Cedex 9

Conformément aux articles 39 et suivants de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, toute personne peut obtenir communication et, le cas échéant, rectification ou suppression des informations la concernant, ainsi que pour toutes réclamations en s'adressant au siège du Cabinet Assur'Est – 1 rue François Charrière 25000 BESANCON – tel 03.81.66.25.01 – assurest@assurest.com

Document d'Entrée en Relation Conforme à l'article 325-5 du Règlement Général de l'AMF et à l'article L 520-1 du Code des Assurances.

Ce document a pour objectif de vous présenter l'activité du cabinet et les différents statuts réglementés dont nous relevons ; il vous permet ainsi de vérifier par vous-même le statut et la capacité d'exercice du cabinet.

Charte de Bonne Conduite

Les conseillers en gestion de patrimoine s'engagent à adopter une démarche professionnelle intégrant les caractéristiques déontologiques suivantes :

- ✓ Le respect de la réglementation en vigueur,
- ✓ L'observance stricte des règles d'éthique et de comportement,
- ✓ Le respect rigoureux des règles de déontologie de la profession,
- ✓ L'obligation de mettre au service de son client toutes ses connaissances et aptitudes dans l'exercice du conseil en gestion de patrimoine et de faire appel à des spécialistes, chaque fois que cette nécessité est avérée.
- ✓ Il s'impose également de ne pas intervenir dans les domaines qui ne relèvent pas de sa compétence.

- ✓ Le respect des règles de confidentialité et de tenue du secret professionnel, hormis les cas où la loi en dispose autrement.

Toute intervention du conseil en gestion de patrimoine doit être effectuée en vue d'apporter une réponse en adéquation avec les objectifs patrimoniaux du client.

L'approche patrimoniale doit être conçue dans une optique de planification à long terme, et doit favoriser l'adaptation des solutions proposées aux évolutions de la situation personnelle du client ou aux modifications de l'environnement.

Une **confidentialité totale** accompagne les relations engagées entre le cabinet et vous, le cabinet garantissant par ailleurs la protection de toute information et documents qui lui sont confiés

Le Cabinet :

Nom : **ASSUR'EST**
Enseigne Commerciale : **Galénia Patrimoine**
Siège Social : **1 rue François Charrière
25000 BESANCON**
Forme Juridique : **Société à Responsabilité Limitée (plusieurs associés)**
Capital Social : **8 000 €**
Gérant & CIF : **Didier BRUAND**
Immatriculation : **RCS Besançon n°424075992**
Téléphone : **03 81 66 25 01** – Port. : **06 87 24 15 68**
Adresse Mail : assurest@assurest.com

Membre de la **Chambre Nationale des Conseiller en Gestion de Patrimoine (CNCGP)**, association agréée par l'Autorité des Marchés Financiers (CNCGP : www.cncgp.fr), association agréée auprès de l'Autorité des Marchés Financiers – AMF : www.amf-france.org/

Nos activités réglementées :

Courtage en assurance dans la catégorie « B » :

- Courtier en assurance positionné dans la catégorie « B » n'étant pas soumis à une obligation contractuelle de travailler exclusivement avec une ou plusieurs entreprises d'assurance, et qui propose un service de recommandation personnalisée, en expliquant pourquoi, parmi plusieurs contrats ou plusieurs options au sein d'un même contrat, un ou plusieurs contrats ou options correspondent le mieux aux exigences et aux besoins des clients.
- Entreprises avec lesquelles il existe un lien financier (si le courtier détient une participation directe ou indirecte égale ou > à 10 % des droits de vote ou du capital d'une entreprise d'assurance ou si une entreprise d'assurance détient une participation directe ou indirecte > à 10 % des droits de vote ou du capital du cabinet) : **aucune.**
- Compagnie(s) d'assurance représentant plus de 33% du chiffre d'affaires en assurance en N-1 : **aucune.**

*Le cabinet ASSUR'EST est depuis l'origine (1998) un « **courtier en assurances de personnes** », qui a vocation à accompagner ses clients dans la sélection de solutions assurantielles dans les domaines de la prévoyance financière : complémentaires santé, assurances « pertes de ressources » en cas d'arrêt de travail, assurances invalidité, assurances décès, assurances dépendances, complémentaires retraite par capitalisation, assurances vie et contrats de capitalisation.*

*Depuis la reprise de gérance du cabinet par Didier BRUAND début 2009, ASSUR'EST a ajouté une activité de **Conseil en Gestion de Patrimoine**, avec la création en 2017 de l'enseigne commerciale dédiée à cette activité : **Galénia Patrimoine** (www.galeniapatrimoine.fr).*

Conseil en investissements financiers :

- M. Didier BRUAND est Conseiller en investissements financiers (CIF) adhérent de la **Chambre Nationale des Conseils en Gestion de Patrimoine**, association agréée par l’Autorité des Marchés Financiers (AMF).
- **Les conseils donnés en matière d’investissements financiers sont fournis de manière non indépendante** et repose sur une analyse restreinte des différents types d’instruments financiers et la rémunération se fait par honoraires ou par commissions sur les instruments financiers.
- L’éventail se limite aux instruments financiers émis ou proposés par des entités ayant des liens étroits avec le conseiller en investissements financiers, ou toute autre relation juridique ou économique, telle qu’une relation contractuelle si étroite qu’elle risque de nuire à l’indépendance du conseil fourni.
- Etablissements promoteurs de produits mentionnés au 1° de l’article L.341-3 du code monétaire et financier (notamment établissements de crédit, établissements de paiement, entreprises d’assurance et sociétés de gestion d’organismes de placement collectif) avec lesquels le CIF entretient une relation significative de nature capitalistique ou commerciale :

- AXA France Vie et AXA Life Invest
- AVIVA
- Financière Galilée
- AGEAS
- SwissLife Assurance et Patrimoine, SwissLife Prévoyance et Santé
- CNP Patrimoine / Nortia
- GENERALI Assurances et GENERALI Patrimoine
- SIGMA Gestion
- VIE PLUS SURAVENIR
- Groupama Épargne Salariale
- Entoria
- MGC
- APICIL Assurances et APICIL Life
- Smalt
- CALAO Finances
- Conseil Plus Gestion
- Domaines et Patrimoine
- BPO Vie / MPGS
- UNIM
- Théma Vie et Axa Life Invest
- Gan Eurocourtage
- APIVIA
- Gresham Banque
- Vatel
- Novaxia
- 123 IM
- UAF Life
- Nextstage
- CORUM AM

Cette liste non exhaustive est susceptible d’évoluer.

Le gérant du cabinet **GALENIA PATRIMOINE**, **Didier BRUAND**, est « **advisor** » **de plusieurs fonds d'investissement** :

	COPERNIC RC	GLGP AURORA
Code ISIN	FR0014000JS7	FR001400IPY0
Société de Gestion - Gestionnaire du Fonds	FINANCIERE GALILEE , Société Anonyme au capital de 453 510 € dont le siège social est au 10 Boulevard Tauler 67 000 STRASBOURG – RCS Strasbourg 431 962 554, Société de gestion de portefeuille agréée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) sous le numéro GP 00-023	GAY-LUSSAC GESTION Société par Actions Simplifiée (SAS) dont le siège social est au 45 Avenue George V. 75008 PARIS - immatriculée au RCS PARIS sous le n° 397 833 773, Société de gestion agréée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) le 08/02/1995 sous le numéro GP 95-001
Conseiller(s) du fonds	Cabinet Galénia Patrimoine (Besançon) et cabinet SSA (Lille)	Cabinet Galénia Patrimoine (Besançon)
Rôle du / des conseiller(s)	Mettre à disposition de la société de gestion son expertise et son savoir-faire en matière de supports d'investissement (fonds et titres) issus de zones géographiques <u>hors Union Européenne</u> .	Mettre à disposition de la société de gestion son expertise et son savoir-faire en matière de supports d'investissement (fonds et titres) issus de zones géographiques <u>principalement en Union Européenne</u> .
Rôle de la société de gestion	Les analyses du / des Conseiller(s) sont recueillies par FINANCIERE GALILEE qui mène ses propres analyses et qui conserve l'entière décision d'investir dans les actifs de son choix, d'apprécier pleinement les choix d'investissement potentiel et d'assurer le suivi des investissements et des risques attachés.	Les analyses du Conseiller sont recueillies par GAY LUSSAC GESTION qui mène ses propres analyses et qui conserve l'entière décision d'investir dans les actifs de son choix, d'apprécier pleinement les choix d'investissement potentiel et d'assurer le suivi des investissements et des risques attachés.
Régime Fiscal du fonds	Fonds actions monde (Non éligible PEA)	Éligible PEA (donc minimum 75% d'actions européennes)

Dans le cadre de la gestion des fonds d'investissement, le Conseiller s'engage à ne pas se présenter auprès des prospects, des Clients ou des tiers comme agissant au nom et pour le compte des Sociétés de Gestion, et s'interdit de prendre tout type d'engagement au nom des Sociétés de Gestion.

Le Conseiller percevra chaque trimestre, une rémunération égale à un pourcentage des frais de gestion nets du fonds effectivement perçus par les sociétés de gestion. Le taux annuel de frais de gestion des deux fonds est de 1,80%.

Le Taux de Commission annuel revenant au Conseiller pour ce fonds évoluera en fonction du montant de l'actif du fonds **COPERNIC RC** :

	Actif du fonds < 7M€		Actif du fonds > ou = 7M€	
	Taux	Base 100	Taux	Base 100
Frais de gestion du fonds	1.80 %	100,00 %	1,80 %	100.00 %
Commission de Conseil	0,009 %	0,50 %	0,135 %	7,50 %

Le cas échéant, le Conseiller percevra également, à chaque fin d'exercice, et uniquement dans le cas où FINANCIERE GALILEE aurait perçu une commission de surperformance conformément aux dispositions du DICI et du prospectus du fonds, une rémunération égale 25% du montant du total net de la commission de surperformance effectivement perçue par FINANCIERE GALILEE. Les parties déclarent que l'obtention de la commission de surperformance ne se fera pas en augmentant la prise de risque du fonds au-delà du niveau de risque figurant dans le prospectus.

Le Taux de Commission annuel revenant au Conseiller pour le fonds **GLGP AURORA** a été fixé à 0.27% de l'encours annuel du fonds (soit 15% des frais de gestion du fonds). Le conseiller ne percevra aucune rémunération sur l'éventuelle commission de surperformance effectivement perçue par GAY LUSSAC Gestion.

Grâce à une **approche globale** intégrant tous les aspects du patrimoine privé et professionnel d'un client, nous sommes en mesure de délivrer des préconisations d'optimisation dudit patrimoine en fonction de ses objectifs, tant sur les aspects fiscaux (imposition, succession), civils (régimes matrimoniaux, transmission, donation) ou encore en termes de choix d'investissement (financier, immobilier). Nous pouvons aussi réaliser des audits de protection sociale et d'optimisation de la rémunération du dirigeant d'entreprise.

Notre intervention va du conseil patrimonial, à la présentation d'offres intégrées complètes pour matérialiser les conseils juridiques et patrimoniaux délivrés.

Dans le cadre de nos activités de conseil en Gestion de Patrimoine, nous nous entourons des professionnels suivants à l'extérieur du cabinet : experts comptables, avocats fiscalistes, notaires, courtiers en crédit bancaires, spécialistes de l'investissement immobilier, courtiers en assurances de biens.

Démarchage bancaire et financier

- Identité du ou des mandants pour lesquels le conseil en gestion de patrimoine exerce une activité de démarchage : **Groupama Epargne Salariale**.

Le cabinet n'exerce pas les métiers suivants :

- ✓ Transactions sur immeubles et fonds de commerce
- ✓ Courtage en opérations de banques et services de paiement, ni mandataire (exclusif ou non) en opérations de banques et services de paiement
- ✓ Service de conseil portant sur un contrat de crédit immobilier

Information sur la prise en compte des facteurs de durabilité

Les facteurs de durabilité pris en compte dans le processus de sélection des instruments financiers sont les suivants : les questions environnementales, sociales et de personnel, le respect des droits de l'homme et la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

Informations sur les modes de communications

Dans le cadre de notre relation contractuelle, nous pourrions communiquer par courrier postal. L'utilisation d'un autre moyen de télécommunication fera l'objet d'un accord préalable de votre part.

Protection des données personnelles

Dans le cadre de nos relations professionnelles, nous sommes amenés à collecter, traiter et détenir des informations vous concernant. Les données personnelles que vous nous transmettez dans le cadre de notre activité de Conseil en Gestion de Patrimoine et des services que nous vous proposons sont collectées et traitées par **Didier BRUAND** en qualité de responsable de traitement au sens des dispositions du Règlement Général sur la protection des données personnelles (RGPD).

Ces données personnelles sont collectées, selon le cas, sur des bases légales différentes (votre consentement, la nécessité contractuelle, le respect d'une obligation légale et/ou encore l'intérêt légitime du Responsable de traitement).

Concernant vos proches, nous vous remercions de les tenir informés des modalités du présent traitement de leurs données personnelles.

Les données collectées vous concernant vous et vos proches seront conservées pendant toute la durée de nos relations contractuelles et ensuite en archive pendant un délai de cinq (5) ans, à défaut des délais plus courts ou plus longs spécialement prévus notamment en cas de litige.

Vous disposez sur ces données d'un droit d'accès, de rectification, et limitation, ainsi que d'un droit d'opposition et de portabilité conformément à la loi. Si vous souhaitez exercer ces droits, vous pouvez nous contacter à : **didier.bruand@orange.fr** ou encore à : **assurest@assurest.com**

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits Informatique et Libertés ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation en ligne à la CNIL ou par courrier postal.

Le process des relations avec le client :

Document d'Entrée en Relation : ce document synthétique présente le cabinet, ses garanties et statuts légaux, ses métiers, son obligation de confidentialité et d'impartialité, ainsi que la liste des partenaires avec lesquels il travaille. Le client signe 2 exemplaires et en remet 1 au cabinet (ou confirme par e-mail avoir pris connaissance de ce document).

Questionnaire patrimonial : le cabinet remet au client un document de collecte (format papier ou électronique) permettant d'avoir une vision globale et détaillée de l'ensemble du patrimoine du client, ce document devra être complété par le client et remis au cabinet, le cas échéant avec les pièces demandées (avis d'imposition, pièces d'identité, actes notariés...). Le client devra préciser au cabinet les objectifs prioritaires et secondaires qui nécessitent un conseil de la part d'ASSUR'EST.

Lettre de mission : avant de formuler un conseil, ASSUR'EST remet une lettre de mission comportant la prise de connaissance du document d'entrée en relation, la nature et les modalités de la prestation fournie, les modalités de l'information fournie, les modalités de la rémunération du conseil. Le client signe 2 exemplaires et en remet 1 au cabinet avec, le cas échéant le règlement des honoraires indiqués dans la lettre de mission et acceptés par le client.

Rapport écrit : le cabinet remet au client un rapport écrit ou « audit patrimonial » exposant les solutions d'optimisation préconisées en adéquation avec les motivations et objectifs patrimoniaux du client, le cabinet conserve un exemplaire de ce rapport. Une fois remis et présenté au client, le cabinet pourra apporter des avenants et / ou compléments d'analyse.

Lettre de suivi patrimonial : à la demande du client, le cabinet pourra remettre un rapport d'actualisation des préconisations remises au sein du rapport écrit.

Votre interlocuteur :

Didier BRUAND, né le 12/11/1972, Pacsé avec 3 enfants, gérant du cabinet ASSUR'EST.

Expérience professionnelle : 8 ans au sein de SwissLife (dont 5 ans en tant qu'inspecteur), une expérience de 2 ans en tant que responsable des assurances de personnes au sein d'un cabinet de courtage en assurances d'envergure nationale, reprise du cabinet ASSUR'EST début 2009 en co gérance avec Eric PETIT, puis gérance du cabinet depuis janvier 2013.

Diplôme de Maitrise de Droit obtenu à l'Université Robert Schuman de Strasbourg, Diplôme d'Etudes Supérieures Spécialisées « Droit et Aménagement du Territoire » obtenu à l'Université de Reims Tinquex.

Mobile : 06 87 24 15 68 – Adresse Mail : didier.bruand@orange.fr

Les Statuts Réglementés :

ASSUR'EST est immatriculé au Registre Unique des Intermédiaires en Assurances, Banque et Finance (ORIAS) sous le numéro 07002361 (qui peut être consulté sur le site www.orias.fr) au titre des activités réglementées suivantes :

- **Courtier en assurances (COA)** positionné dans la catégorie B (n'étant pas soumis à une obligation contractuelle de travailler exclusivement avec une ou plusieurs entreprises d'assurance) – art. L520-1 II 1° du Code des Assurances – il peut vous être communiqué sur simple demande le nom des entreprises d'assurances avec lesquelles le cabinet travaille ;
- **Conseil en Investissements Financiers (CIF)** – **numéro CA3668** – membre de la Chambre Nationale des Conseillers en Gestion de Patrimoine (CNCGP) - 4, rue de Longchamp 75016 Paris Tél. : 01.42.56.76.53 / Fax : 01.42.56.76.51 - Site Internet : www.cncgp.fr

Les activités de COA et CIF sont placées sous le contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) sise 61 rue Taitbout, 75 436 PARIS Cedex 09 – www.acpr-banque-france.fr. L'Autorité des Marchés Financiers (AMF – 17 place de la bourse 75 082 PARIS Cedex 02) peut aussi être amenée à opérer des opérations de contrôle et de supervision.

Conformément à la réglementation, le cabinet **ASSUR'EST** dispose d'assurances professionnelles :

- ✓ D'une **assurance Responsabilité Civile Professionnelle** couvrant l'activité d'intermédiaire d'assurance (pour un montant de 3 500 000 € par sinistre sans limite par année d'assurance), de démarcheur financier, de démarcheur bancaire, de Conseil en Investissement Financier (pour un montant de 3 500 000 € par sinistre par année d'assurance) – **contrat MMA ENTREPRISE n°112786342/230244 – RC MEMBRE CNCGP** (MMA IARD Assurances Mutuelles / MMA IARD, 14 boulevard Marie et Alexandre Oyon 72030 Le Mans Cedex 9).
- ✓ D'une assurance **Garantie Financière pour ses opérations d'intermédiation en assurance** pour un montant de 115 000 € - **contrat MMA ENTREPRISE n°112786342/230244 – RC MEMBRE CNCGP** (MMA IARD Assurances Mutuelles / MMA IARD, 14 boulevard Marie et Alexandre Oyon 72030 Le Mans Cedex 9).
- ✓ D'une assurance **Responsabilité Civile d'Exploitation** pour un montant (tous dommages confondus) de 10 000 000 € par année d'assurance (MMA IARD Assurances Mutuelles / MMA IARD, 14 boulevard Marie et Alexandre Oyon 72030 Le Mans Cedex 9).

Ces assurances sont actuellement souscrites par l'intermédiaire du **cabinet BdJ Société Anonyme** – 11 rue de Louvain – 92 400 COURBEVOIE – Tel. : +33 (0)1 56 37 01 72 – Fax : +33 (0)1 56 37 01 82.

Rémunération du cabinet

Notre rémunération consiste en la perception **d'honoraires** convenus avec vous, et que vous nous verserez directement (*le montant de ces honoraires figurera en chiffres et en lettres dans la Lettre de Mission*), et/ou de **commissions** sur frais de transaction et de gestion qui nous sont versées par nos partenaires commerciaux.

Le client reconnaît avoir reçu et pris connaissance de toutes les informations quant au mode de facturation et de rémunération du Cabinet ASSUR'EST nécessaires à sa prise de décision en vigueur le jour de la signature du présent document (Tarifs des principaux produits et services).

Le client reconnaît également avoir connaissance de ce qui relève du conseil et ce qui relève du commissionnement ou assimilé, ainsi que des liens existants entre ces deux natures de revenus.

Sur simple demande, le client pourra obtenir des informations plus précises auprès de l'établissement teneur du compte, ou directement auprès du producteur quand ce dernier n'est pas lui-même dépositaire.

Gestion des éventuels différends

La mission d'étude et de conseil patrimonial implique une obligation de moyens, et en aucun cas une obligation de résultat de la part du cabinet.

Pour toute réclamation, outre par voie postale, le cabinet ASSUR'EST peut être contacté :

- Par Email : assurest@assurest.com et/ou didier.bruand@orange.fr
- Par téléphone : **03 81 66 25 01** ou au **06 87 24 15 68**.
- Par le biais du **formulaire électronique** à disposition sur le site : www.galeniapatrimoine.fr

En cas de litige, **les parties s'engagent à rechercher systématiquement un arrangement amiable.**

Vous pouvez adresser une réclamation à votre conseiller habituel qui disposera de dix jours pour en accuser réception, puis de deux mois, à compter de son envoi pour y répondre.

Vous pouvez en second lieu saisir gratuitement un médiateur de la consommation, deux mois après l'envoi d'une première réclamation écrite et au plus tard dans un délai d'un an :

- **Pour le conseil en investissement financier (CIF)** : Le médiateur de l'AMF, **Madame Marielle COHEN-BRANCHE**, 17 place de la Bourse - 75082 Paris Cedex 02 ou <http://www.amf-france.org/fr/le-mediateur> ;
- **Pour les autres activités** : Centre de Médiation et d'Arbitrage de Paris (CMAP), service médiation de la consommation, 39 avenue Franklin D. Roosevelt – 75008 Paris ou <https://www.cmap.fr/consommateurs/> ;

En cas d'échec de la médiation, le litige pourra être porté devant les tribunaux compétents.

Autorités de tutelle

- ✓ Au titre de l'activité de conseil en investissement financier (CIF) : L'AMF – L'Autorité des Marchés Financiers – 17 place de la Bourse 75082 Paris Cedex 02.
- ✓ Au titre de l'activité d'intermédiaire en assurance et d'intermédiaire en opérations de banque et service de paiement : ACPR – Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution – 4 place de Budapest - CS 92459 - 75436 Paris cedex 09.

Clause de confidentialité

En application de l'article 325-9 du Règlement général de l'AMF, le cabinet s'abstient, sauf accord exprès, de communiquer et d'exploiter, en dehors de sa mission, les informations concernant ses clients.

Cette disposition ne pourra être opposée à la Chambre Nationale des Conseils en Gestion de Patrimoine dans le cadre de ses missions de contrôle.

En signant ce document, j'atteste avoir pris connaissance du présent Document d'Entrée en Relation.

Fait en deux exemplaires àle .../...../.....

Le Client

Le Conseiller

Monsieur :

Nom :
Prénom :
Signature :

Cabinet ASSUR'EST

Galénia Patrimoine

Sarl au capital social de 8 000 €

1 rue François Charrière

25 000 BESANCON

Tel : 03 80 81 66 25 01

Port. : 06 87 24 15 68

424075992 RCS Besançon – Orias n°07002361

**Membre de la Chambre Nationale des
Conseiller en Gestion de Patrimoine (CNCGP)**

Madame :

Nom :
Prénom :
Signature :